



LABEL MAISON DES ILLUSTRÉS



FICHE PRATIQUE

MAISON DES ILLUSTRÉS, ORIGINES ET PORTEE

Le Ministère de la Culture et de la Communication crée un nouveau label : "*Maisons des Illustres*".

Au total, 111 maisons sont labellisées. Toutes conservent et transmettent la mémoire de femmes et d'hommes qui les ont habitées et se sont illustrés dans l'histoire politique, sociale et culturelle de la France.

Valoriser les *Maisons des Illustres* :

A l'occasion de l'inauguration de la maison Jean Cocteau à Milly-la-Forêt, le 22 juin 2010, le ministre de la Culture et de la Communication a montré tout l'intérêt d'une reconnaissance et d'une valorisation de ces maisons historiques, qui conservent et transmettent la mémoire de femmes et d'hommes qui les ont habitées et se sont illustrés dans l'histoire politique, sociale et culturelle de la France.

L'inventaire initié par le Ministère de la Culture et de la Communication sur l'ensemble du territoire fait apparaître plus de 900 maisons appartenant à cette catégorie.

Certaines sont des maisons-musées permettant la découverte d'objets et d'un mobilier conservés dans leur cadre d'origine. D'autres sont des maisons-archives qui présentent et valorisent divers documents et témoignages. D'autres encore des maisons-crédation où carte blanche a été donnée à un artiste pour une évocation esthétique. D'autres enfin perpétuent l'esprit de l'illustre personnage par l'accueil en résidence d'écrivains, de peintres ou de comédiens. Du domaine au studio, du château à l'appartement, la maison ou l'atelier, ces lieux authentiques sont encore trop rarement connus et visités.

Crédation du label :

Le label « *Maisons des Illustres* » est créé pour mettre en valeur cet ensemble patrimonial et l'originalité de cette forme d'action culturelle. Il est attribué aux maisons qui sont ouvertes au public au moins 40 jours par an (avec ou sans rendez-vous) et dont le but n'est pas principalement commercial.

Les visiteurs devront y trouver des formes variées d'accompagnement à la visite et un programme culturel. L'existence d'aides à la visite à l'intention des visiteurs en situation de handicap est souhaitée.

Le logotype « *Maisons des Illustres* » signale à l'attention du touriste comme du promeneur ces lieux, souvent modestes et intimes, où la rencontre avec les œuvres de culture se fait là où elles ont été conçues.

Le label est délivré par le Ministère de la Culture et de la Communication. Il est attribué pour une durée de cinq ans renouvelable.

En Martinique trois maisons sont labellisées :

- Maison de l'impératrice Joséphine – La Pagerie aux Trois-Ilets,
- Maison de Homère Clément – Habitation Acajou au François,
- Maison du père Labat – Habitation Saint-Jacques.

Pour plus de renseignements consulter le site :

<http://www.culture.fr/Actualites/Architecture-Patrimoine/Maisons-des-Illustres-nouveau-label-du-ministere-de-la-Culture-et-de-la-Communication>

Pour joindre le Service Transversal de l'Architecture et du Patrimoine – Conservation des Monuments historiques de Martinique :

Direction des Affaires culturelles de Martinique
STAP – CMH
54 rue du Professeur Raymond Garcin
97200 Fort-de-France

Téléphone : 05 96 60 87 11
Télécopie : 05 96 60 79 69

Rédaction STAP – CMH 972

Crédit photo : Page de couverture – *logo Maisons des illustres* © Ministère de la Culture et de la Communication
Version août 2014